



FAITES LE PREMIER PAS :

Devenez sociétaire de EMC2 en souscrivant une action de 100 € (une personne = une voix quel que soit son nombre de parts). La souscription n'est pas rémunérée et elle n'ouvre pas de droit à des déductions fiscales. Mais elle participe au capital de l'entreprise et est éligible pour les aides de la Région.

» Télécharger le bulletin de souscription au sociétariat sur le site Internet.

FAITES LE SECOND PAS :

Souscrivez un Compte Courant d'Associé (400 € permettent d'optimiser la contribution de la Région).

» Télécharger le bulletin d'engagement à souscrire un CCA sur le site Internet.



ET POURQUOI PAS LE TROISIEME PAS ?

En adhérant en ligne à l'association ENERGIE EN TOIT vous aidez à promouvoir les énergies renouvelables citoyennes, à relocaliser la production d'énergie et à développer l'économie locale dans un esprit de solidarité et de respect de l'environnement.

» ADHERER EN LIGNE A L'ASSOCIATION : <https://www.helloasso.com/associations/energie-en-toit>



Association **ENERGIE en TOIT**

18 rue Marceau
34000 Montpellier



SAS **EMC2**

8 rue Jacques Prévert
34790 Grabels
841 282 684 RCS Montpellier

energie.en.toit@gmail.com

www.energie-en-toit.fr

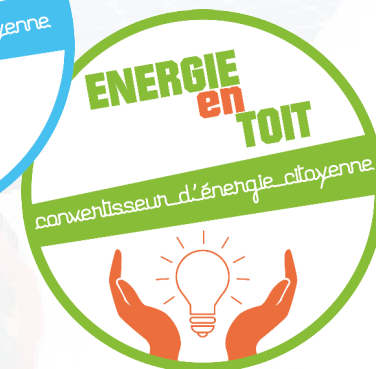
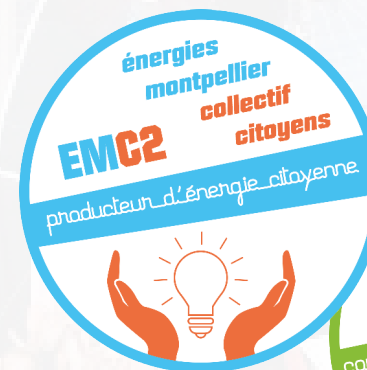
Energieentoit

Version 09/2022

Investissez dans

LES ENERGIES RENEUVELABLES CITOYENNES

sur la Métropole de Montpellier !



APPEL À PROJETS RÉGIONAL



Energies coopératives et citoyennes pour une région à énergie positive

PARTICIPEZ A UN PROJET DE PRODUCTION D'ENERGIE RENEUVELABLE 100% CITOYEN, ETHIQUE ET COOPERATIF,
MIS EN OEUVRE PAR LA SAS (SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE) **EMC2** ISSUE DE L'ASSOCIATION **ENERGIE en TOIT**.

Nos objectifs :
Promouvoir, à l'échelle de Montpellier et des 31 communes de la métropole, les énergies renouvelables et redonner aux citoyens la maîtrise technique et financière de leurs besoins en énergie électrique.
Ce projet s'inscrit dans la démarche "Territoire à énergie positive" engagée par la métropole et la Région Occitanie en y ajoutant la dimension citoyenne.

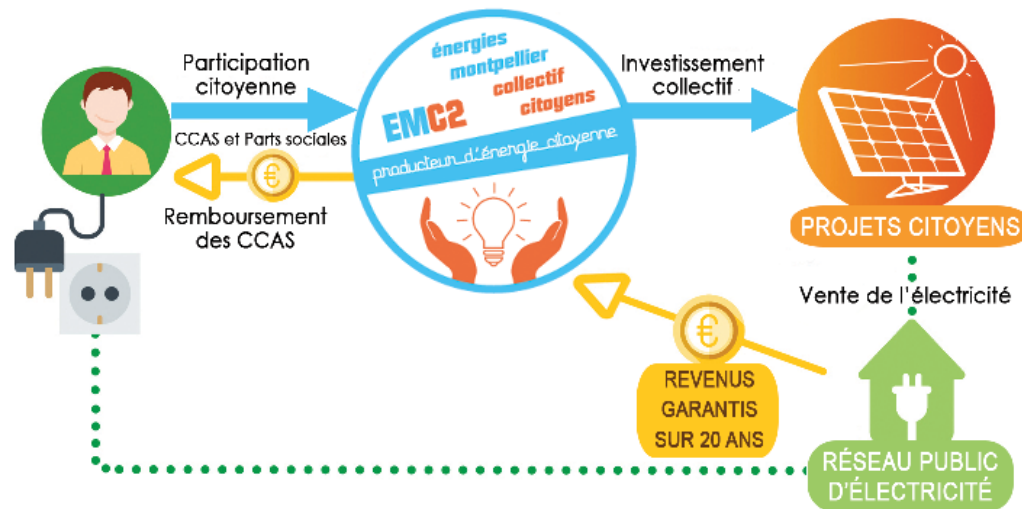
Les statuts de la SAS **EMC2** construits sur le modèle coopératif assurent une gouvernance partagée qui respecte les valeurs initiales de l'association fondatrice : coopération, gestion bénévole désintéressée, solidarité, redistribution, relocalisation et respect de l'environnement.

Nous vous invitons à mobiliser votre épargne pour investir dans les moyens de production d'énergie renouvelable et générer des retombées économiques locales partagées.

Comment ? en devenant sociétaire de la SAS **EMC2** et en vous engageant à souscrire un Compte Courant d'Associé rémunéré à un taux avantageux.

Votre participation compte !

Dans le cadre de l'appel à projets "Energies coopératives et citoyennes", la Région Occitanie subventionne nos projets à hauteur de **1 € Région pour 1 € citoyen** dans la limite de 500 € par sociétaire.



Dès maintenant vous pouvez participer au financement des projets futurs.

ENERGIE MONTPELLIER COLLECTIF CITOYEN (**EMC2**) EN SERA LE "MAÎTRE D'OUVRAGE" ET LE GESTIONNAIRE.

VILLE DE **JUVIGNAC**



LIEU : Toitures des ateliers municipaux.
PUISSANCE INSTALLEE : 32,4 kWc
INVESTISSEMENT TOTAL : 54 000 €
PRODUCTION ATTENDUE : 48 300 kWh
Soit l'équivalent de la consommation électrique de 9 ménages hors chauffage.
MISE EN SERVICE : 4 août 2022.

Ville de **Grabels**



LIEU : Toitures Ecole Joseph Delteil.
PUISSANCE INSTALLEE : 24,4 kWc
INVESTISSEMENT TOTAL : 40 400 €
PRODUCTION ATTENDUE : 35 800 kWh
Soit l'équivalent de 80 % de la consommation électrique de l'école.
MISE EN SERVICE : 30 juin 2021.